

POLE d'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL DU PAYS GRAYLOIS

Comité syndical n°14

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
du 5 avril 2017 – 18h30**

Gray – Salle du Conseil de la CC Val de Gray

ORDRE DU JOUR

1-Approbation du compte-rendu du comité syndical du 22 mars 2017

2-Fonctionnement du PETR

- Examen du compte de gestion 2016,
- Approbation du CA 2016,
- Affectation des résultats 2016,
- Participation financière 2017 des EPCI membres,
- Approbation du budget primitif 2017,
- Subventions ingénierie 2017.

3-Pays Graylois

- Contrat Local de Santé : point sur la démarche,
- Contrat de Ruralité : validation et priorisation des enjeux identifiés,
- CADD 2015-2017 : validation de la maquette financière.

4-Questions diverses

L'an deux mille dix-sept, le 5 avril à 18 heures 30, le comité syndical du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays Graylois s'est tenu dans la salle du Conseil de la CC Val de Gray, après convocation légale adressée aux membres le 28 mars 2017.

Délégués titulaires présents : ABBEY Serge, ALBIN Michel, ALLIOT Michel, BLINETTE Alain, BRETON Marie, CHAPUIS Alain (remplace PAILLARD Claude), FLETY Anne-Laure, GAUTHIER Claudie, GRANTE Dominique, HENNING Frederick, LAVOYE Patrice, LOUVOT Jean-Pierre, MAUPIN Jean-Pierre, MILESI Nicole, NEY Emile, PATE Pierre, RENEVIER Michel, TEUSCHER Gilles, TODESCHINI Agnès.

Etait porteur d'un pouvoir : /

Délégués suppléants présents : BAUGEY Joël, DEGRENAND Bruno, DEMANGEON Claude, MEULLE Maurice, PAQUIS-OLIVIER Martine, POISSENOT Patrick.

Autres présents : BARON Laurence, DEPRIESTER Emmanuel, DESCHAMPS Stéphanie, OVIENE Sophie (équipe technique).

Le président du PETR, Frederick HENNING, après avoir accueilli l'ensemble des membres du comité syndical et vérifié que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Michel RENEVIER est désigné à l'unanimité secrétaire de séance.

1-Approbation du compte-rendu du comité syndical du 22/03/17

Frederick HENNING annonce aux délégués qu'ils ont reçu avec la convocation à la présente réunion, le compte-rendu de la séance du comité syndical du 22 mars dernier. Il demande s'il y a des remarques ou des questions sur ce document.

Sans observation émise, le président propose de valider le document.

→ **Après en avoir délibéré, le comité syndical adopte, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 22 mars 2017.**

2-Fonctionnement du PETR

■ Examen du compte de gestion 2016

Le président indique que l'exécution des dépenses et des recettes relatives à l'exercice 2016 a été réalisée par la Trésorerie de Gray-Autrety et que le compte de gestion 2016 a été établi par Madame Agnès AVENTINO, inspecteur divisionnaire.

Il précise que le Bureau du PETR l'a examiné au préalable et a rendu un avis favorable le 1^{er} mars dernier en séance de travail.

En l'absence d'observation et/ou de réserve de la part du comité syndical, il propose donc aux délégués de l'approuver.

→ **Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :**

- **déclare que le compte de gestion dressé par Mme AVENTINO pour l'exercice 2016 n'appelle ni observation ni réserve de sa part,**
- **adopte le compte de gestion 2016 du PETR du Pays Graylois.**

■ Approbation du compte administratif 2016

Patrice LAVOYE, en tant que vice-président du PETR, présente le compte administratif 2016 du PETR, arrêté comme suit :

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Prévu	Réalisé (1)	Prévu	Réalisé (2)
398.866,88 €	255.656,62 €	398.866,88 €	167.966,39 €
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		RECETTES	
Prévu	Réalisé (3)	Prévu	Réalisé (4)
30.275,90 €	3.904,39 €	30.275,90 €	3.267,99 €
Résultat de fonctionnement de l'exercice 2016 (2-1)		-87.690,23 € (déficit de fonctionnement)	
Résultat d'investissement de l'exercice 2016 (4-3)		-636,40 € (déficit d'investissement)	

Il précise que :

- le compte administratif fait apparaître un déficit de fonctionnement de 87.690,23 € euros et un déficit d'investissement de 636,40 €.
- le déficit de fonctionnement provient de subventions attendues et encore non versées à ce jour ou pas en totalité, sur l'ingénierie et les actions du Pays,
- le compte administratif a été examiné par le Bureau du PETR qui a rendu un avis favorable le 1^{er} mars dernier en séance de travail.

Le président du PETR ne prend pas part au vote et quitte la salle.

→ **Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical valide, à l'unanimité, le compte administratif 2016 du PETR du Pays Graylois.**

Le président est invité à regagner sa place et est tenu au courant de la décision du comité syndical.

■ Affectation des résultats 2016

Après avoir examiné le compte administratif de l'exercice 2016, le président invite le comité syndical à affecter le résultat de fonctionnement.

A la clôture de l'exercice 2016, les résultats s'établissent ainsi :

INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement de l'exercice 2016	-636,40 €
Résultat d'investissement 2015 reporté au compte 001 sur 2016	-2.700,90 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement 2016 à reporter sur 2017	-3.337,30 €

FONCTIONNEMENT	
A-Résultat de fonctionnement de l'exercice 2016	-87.690,23 €
B-Résultat de fonctionnement 2016 reporté au compte 002 sur 2017	126.319,36 €
C-Résultat à affecter (A+B)	38.629,13 €
D-Solde d'exécution cumulé d'investissement 2016	-3.337,30 €
E-Solde des restes à réaliser d'investissement 2016	0 €
F-Besoin en financement (D+E)	-3.337,30 €

Le président indique que le projet d'affectation des résultats a été examiné par le Bureau du PETR qui a rendu un avis favorable le 1^{er} mars dernier en séance de travail.

En tenant compte du besoin de financement de l'investissement, il propose à l'assemblée délibérante d'affecter l'excédent de fonctionnement de la manière suivante :

Affectation = C (=G+H)	38.629,13 €
G-Affectation en réserve R1068 sur 2017	3.337,30 €
H-Report en fonctionnement R002 sur 2017	35.291,83 €

→ **Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical valide, à l'unanimité, l'affectation du résultat 2016 du PETR au budget primitif 2017, telle que proposée.**

■ Participation financière des EPCI membres

Pour mener à bien ses missions, le PETR perçoit chaque année de ses collectivités membres une cotisation financière.

Le président rappelle que la participation financière est calculée proportionnellement à la population qu'elles représentent. Elle est basée sur la population totale, telle que définie par l'INSEE et remise à jour tous les ans.

Au vu des besoins de la structure pour 2017, le président propose une participation de 3,13 euros/habitant (1,10 euros pour le SCoT et 2,03 euros pour le Pays), ce qui donne la répartition suivante :

EPCI	Nb d'habitants au 01/01/2017	Montant de la cotisation
CC Val de Gray	21.534	67.401,42 €
CC des Quatre Rivières	10.133	31.716,29 €
CC des Monts-de-Gy	6.301	19.722,13 €
TOTAL	37.968	118.839,84 €

Il rappelle que la proposition de participation financière a été examinée par le Bureau du PETR qui a rendu un avis favorable le 1^{er} mars dernier en séance de travail.

➔ **Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :**

- **approuve le montant de la contribution budgétaire 2017 fixé à 3,13€ / habitant,**
- **approuve le lancement de l'appel à cotisation,**
- **autorise le président (ou son représentant) à signer les documents administratifs nécessaires à cette procédure.**

■ **Approbation du budget primitif 2017**

Le président soumet au comité syndical, le projet de budget primitif pour l'exercice 2017.

Il précise que ce projet a été étudié conjointement par la commission Finances du PETR puis par les membres du Bureau, réunis le 22 mars, qui ont émis un avis favorable.

Le budget primitif 2017 est présenté, comme suit, en équilibre et les crédits sont votés par nature :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
341.492,59 euros	341.492,59 euros
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
13.837,30 euros	13.837,30 euros

➔ **Après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :**

- **adopte le budget primitif 2017 tel que présenté,**
- **autorise le président (ou son représentant) à signer tous les documents nécessaires à son exécution.**

■ **Demandes de subventions pour l'ingénierie 2017 du PETR**

Le président rappelle que tous les postes des agents du PETR, à l'exception de celui de l'assistante administrative, sont éligibles, à des degrés d'intervention différents cependant, au titre de l'ingénierie (salaires chargés et frais de mission).

Afin de constituer les dossiers de demandes de subvention 2017 auprès des différents cofinanceurs, il propose d'approuver les plans de financement présentés ci-dessus et de l'autoriser à solliciter ces aides.

Poste de directrice			
Dépenses		Plan de financement prévisionnel	
Salaire et charges	40.500 €	Conseil départemental (5% salaire plafonné à 30.000 €)	1.500 €
Frais de déplacements	1.500 €		
Frais de formation	1.000 €	Autofinancement	42.000€
TOTAL	43.500 €	TOTAL	43.500 €
Poste de chargé de projets « énergie-climat »			
Dépenses		Plan de financement prévisionnel	
Salaire et charges	38.500 €	Région BFC	12.300 €
Frais de déplacements	1.500 €	Ademe	12.300 €
Frais de formation	1.000 €	Autofinancement	16.400 €
TOTAL	41.000 €	TOTAL	41.000 €

Poste de chargée de mission « SCoT-Urbanisme »			
Dépenses		Plan de financement prévisionnel	
Salaire et charges	39.500 €	Région BFC	21.000 €
Frais de déplacements	1.500 €	Autofinancement	21.000 €
Frais de formation	1.000 €		
TOTAL	42.000 €	TOTAL	42.000 €
Poste d'animateur « Santé »			
Dépenses		Plan de financement prévisionnel	
Salaire et charges	38.000 €	ARS BFC	20.000 €
Frais de déplacements	1.000 €	Région BFC	10.000 €
Frais de formation	1.000 €	Autofinancement	10.000 €
TOTAL	40.000 €	TOTAL	40.000 €

➔ **Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité :**

- **approuve les plans de financement prévisionnels proposés,**
- **précise que les crédits prévus à cet effet sont inscrits dans le BP 2017,**
- **valide le fait que le PETR prendra en charge la différence en cas de désistement du financeur ou d'un financement moindre que prévu,**
- **autorise le président (ou son représentant) à solliciter les financeurs mentionnés ci-dessus et signer tout document relatif à cette décision.**

3-Pays Graylois

■ **Contrat Local de Santé : point sur la démarche**

Le président fait un point sur le recrutement en cours de l'animateur(trice) « santé ».

Il annonce que le PETR a reçu 6 candidatures et en a retenu trois pour un entretien. Deux candidates ont été reçues dans l'après-midi. Le troisième candidat, à l'étranger actuellement, sera reçu le 13 avril prochain.

■ **Contrat de Ruralité : validation et priorisation des enjeux identifiés**

Laurence BARON explique que des ateliers de concertation se sont tenus les 9 et 15 mars au cours desquels les participants (élus et partenaires) se sont prononcés sur les éléments de diagnostic présentés et ont identifié des enjeux pour le territoire.

Les comptes rendus ont été envoyés à tous les délégués du PETR ainsi qu'aux techniciens et aux partenaires socio-économiques par email.

Il a été acté que la signature du contrat-cadre interviendra en avril 2017 et que la finalisation des fiches-actions sera effective avant le 30 juin 2017.

Il convient désormais :

- de définir, dans un premier temps, parmi les enjeux identifiés, des objectifs prioritaires pour le PETR et de valider les projets (répondant à ces objectifs) à inscrire dans ce contrat,
- dans un second temps, de valider le projet de contrat-cadre qui sera signé avec l'Etat.

➔ **Après discussion, les élus souhaitent d'abord que soit dressée la liste des projets susceptibles de s'inscrire dans le Contrat de Ruralité. Les grands objectifs seront ensuite priorisés en fonction de la nature et des thématiques des actions.**

■ CADD 2015-2017 : validation de la maquette financière

Le président rappelle que la Région Bourgogne Franche-Comté a offert aux territoires de projets la possibilité de modifier la liste des projets inscrits au Contrat d'Aménagement et de Développement Durable 2015-2017.

Parmi les 9 projets inscrits initialement dans le contrat du Pays Graylois, il est proposé :

1-le retrait de deux opérations (les micro-crèches de Gy et de Fretigney-et-Velloreille portées par la communauté de communes des Monts-de-Gy)

2-leur remplacement par deux nouvelles actions, à savoir :

- la construction d'un pôle éducatif à Dampierre-sur-Salon (projet porté par le syndicat intercommunal de regroupement pédagogique Salon/Saône), la demande d'aide portant uniquement sur la partie périscolaire.
- la création d'une recyclerie-ressourcerie à Arc-lès-Gray (projet porté par le Sytevom), la demande d'aide portant sur l'aménagement des locaux, l'achat de caissons et les travaux intérieurs.

3-le maintien des autres opérations inscrites.

Après une présentation du projet de nouvelle maquette financière du CADD, le président la soumet au vote du comité syndical.

Laurence BARON précise que la maquette devra ensuite être validée en assemblée plénière régionale courant juin.

→ ***Cet exposé entendu et après en avoir délibéré, le comité syndical, à l'unanimité***

- ***Valide :***
 - ***le retrait des deux projets de micro-crèches portés par la communauté de communes des Monts-de-Gy,***
 - ***l'ajout des projets de pôle éducatif à Dampierre-sur-Salon et de recyclerie-ressourcerie à Arc-lès-Gray,***
 - ***le maintien des autres opérations,***
- ***Approuve la maquette financière présentée,***
- ***Autorise le président du PETR (ou son représentant) à signer tous les documents relatifs à cette décision.***

4-Informations et questions diverses

■ TEPcv : opération « Abeille sentinelle de l'environnement »

Emmanuel DEPRIESTER rappelle que dans le cadre de l'avenant à la convention TEPcv signé en décembre 2016, le Pays Graylois bénéficie d'un soutien financier pour l'opération « Abeille, sentinelle de l'environnement », en partenariat avec l'Union Nationale de l'Apiculture Française (UNAF).

Suite aux premiers échanges avec l'UNAF, il apparaît qu'une mauvaise interprétation des modalités financières a été faite.

L'appui financier initial sollicité, d'un montant de 12.000 €, ne couvrira en effet qu'une seule année d'accompagnement pour le suivi sanitaire et l'animation (année 2017). Or, le Pays Graylois doit s'engager avec l'UNAF pour une durée de trois ans.

En d'autres termes, l'accompagnement 2018 et 2019 ne bénéficiera plus de l'appui financier TEPcv.

Le président rappelle que lors du comité syndical du 22 mars, il a été acté la sollicitation d'un abondement de l'enveloppe TEPcv de 24.000 € pour cette opération, portant ainsi la demande d'aide à 36.000 €.

La DREAL ayant répondu que cet abondement n'est plus envisageable, dans la mesure où l'enveloppe TEPcv est désormais close, la solution envisagée serait donc de diminuer le nombre de ruches à installer, en maintenant le coût initial inscrit dans TEPcv.

Emmanuel DEPRIESTER annonce que l'on passera ainsi de 15 ruches à 3.

→ Après discussion, cette solution est approuvée par le comité syndical.

■ Conférence des Maires

Le président propose la date du mercredi 5 juillet pour organiser la conférence des maires 2017.

→ Des manifestations étant organisées par le département à l'occasion du Tour de France 2017 à Vesoul, cette date ne semble pas convenir. D'autres propositions de dates seront faites ultérieurement.

■ Voyage d'étude à Ungersheim (suite de la projection du documentaire « Qu'est-ce qu'on attend ? »)

Laurence BARON évoque le documentaire de Marie-Monique ROBIN, sorti en novembre 2016, qui raconte comment Ungersheim, village alsacien de 2.200 habitants, proche de Mulhouse, et précédemment marqué par l'exploitation intensive des ressources naturelles avec les mines de potasse a su se lancer dans une démarche concrète de transition énergétique et alimentaire, en créant une centaine d'emplois et en réduisant ses émissions de CO₂.

Elle explique qu'une projection de ce documentaire, réservée aux élus et aux partenaires socio-économiques, est prévue en partenariat avec le Cinémavia à Gray (date à définir).

En plus de cette séance, le PETR, dans le cadre de ses actions de sensibilisation et de communication, a sollicité la commune d'Ungersheim pour organiser une rencontre avec l'équipe municipale et les acteurs de terrain.

La commune d'Ungersheim y a répondu favorablement. Le voyage d'étude pourrait avoir lieu entre le 3 et le 6 juillet prochain.

→ du fait de la fin de la période de réserve électorale, des élections législatives et des dernières réunions avant les congés estivaux, aucune date susceptible de convenir à tous n'a pu être trouvée.

Il est demandé à Laurence BARON d'essayer de décaler la rencontre à l'automne.

■ Questionnaire SCoT

Stéphanie DESCHAMPS rappelle que la date limite d'envoi du questionnaire est fixée au 10 avril. Pour l'heure, une soixantaine de communes l'ont renvoyé.

■ Réunion de lancement du SRADDET de la Région BFC

Le président annonce que le PETR a reçu une invitation pour le lancement du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires qui se tiendra le mercredi 12 avril 2017 à 13h30 au Palais des Congrès de Beaune.

Ce futur document de planification à l'échelle régionale sera considéré comme le « schéma des schémas », et fusionnera plusieurs schémas préexistants tels que le schéma régional climat air énergie ou le schéma régional transport/intermodalité.

Le futur SCoT Graylois et les documents d'urbanisme locaux devront être compatibles avec ce dernier.

L'objectif étant de défendre la place du Pays (notamment dans l'armature urbaine régionale) et de suivre au fur et à mesure les travaux du SRADDET (pour avoir des orientations cohérentes avec celles de la Région et ainsi ne pas recommencer les travaux du SCoT), le président insiste sur la présence de représentants du PETR à cette réunion.

→ **Michel ALBIN, Alain BLINETTE, Frédérick HENNING et Laurence BARON se rendront à Beaune.**

■ **Comité de Pilotage de la destination touristique Vesoul – Val de Saône**

Le président indique qu'un comité de pilotage est prévu le lundi 10 avril 2017 à 14h30 à l'Espace Cassin à Vesoul. Ne pouvant s'y rendre, il souhaite savoir si un délégué du PETR a prévu d'y aller et s'il peut représenter le PETR par la même occasion.

→ **Marie BRETON assistera au comité de pilotage et représentera le PETR.**

Le président demande à l'assemblée s'il y a d'autres questions qu'elle désire aborder au cours de ce comité syndical. Tous les points ayant été abordés, le président remercie les participants et clôt la séance à 19h30.